

Si vous rencontrez des difficultés, un problème familial, un litige avec votre propriétaire ou votre locataire, avec un organisme de crédit, avec votre voisin...

Un juriste chargé de l'accès au droit vous informe et vous guide gratuitement

Le lundi et le mercredi

de 8h30 à 12h

Le mardi et le jeudi

de 13h à 16h30

Le vendredi

de 10h à 12h et de 13h à 15h

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DU FINISTERE



CDAD 29
Cité judiciaire
48A Quai de l'Odéon
29000 Quimper

02.98.82.88.00



LE RELAIS D'ACCES AU DROIT DE LA CITE JUDICIAIRE

Justice Droit Obligation

Un PROBLEME ?
Une QUESTION ?
Une INFORMATION ?



Vous accueillez gratuitement

Cité judiciaire de Quimper
48A quai de l'Odéon
29000 QUIMPER

Tel : 02.90.94.80.12

Pour vous guider

Le CDAD vous oriente vers les professionnels, les institutions ou les associations compétentes.

- Où dois-je me rendre ?
- Qui dois-je consulter ?
- A quelle juridiction m'adresser ?
- Quel est le spécialiste compétent ?
- Où est la permanence la plus proche ?



Pour trouver le bon interlocuteur pour tout problème relatif à la famille, au travail, au logement, à la santé, à la consommation ...

Pour vous renseigner

Le CDAD vous donne une information générale sur vos droits et obligations.

- Vous accueille et vous écoute
- Vous informe de vos droits
- Vous oriente vers les structures administratives, sociales ou associatives adaptées
- Vous dirige vers un mode de résolution amiable des conflits

Pour trouver des solutions amiables en dehors de toute procédure contentieuse.



Pour vous aider

Le CDAD vous accompagne dans vos démarches à caractère juridique.

- Des consultations juridiques gratuites vous sont proposées dans un point d'accès au droit auprès d'un avocat, notaire, huissier, sur rendez-vous
- Des associations vous donneront des informations juridiques à proximité de votre domicile, dans différentes communes du département.



Pour trouver le soutien nécessaire à l'exercice d'un droit ou la réalisation d'une obligation.